

Projet de règlement

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331, par. 9°, a. 331.1, par. 1°, 3° et 9° et a. 331.2)

Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au gouvernement pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 83 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières.*

Contexte

La présente publication est en lien avec l'avis de consultation des ACVM relativement à la *Modernisation du modèle de dépôt de prospectus applicable aux fonds d'investissement* en date au 27 janvier 2022. Comme mentionné dans cet avis, l'objectif des modifications proposées au *Règlement sur les valeurs mobilières* est de faire en sorte que les droits de dépôt actuellement applicables aux prospectus des fonds d'investissement procédant au placement permanent de leurs titres soient remplacés par ceux des aperçus du fonds et des aperçus des fonds négociés en bourse. Ces modifications sont nécessaires afin d'éviter toute incidence négative des modifications visées par l'avis des ACVM sur les droits de dépôt applicables au Québec.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **27 avril 2022**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Olivier Girardeau
Analyste expert en fonds d'investissement
Direction de l'encadrement des fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514 395-0037, poste 4334
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
olivier.girardeau@lautorite.qc.ca

Louis-Philippe Nadeau
Analyste en fonds d'investissement
Direction de l'encadrement des fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514 395-033, poste 2479
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
louis-philippe.nadeau@lautorite.qc.ca

Le 3 février 2022